



23.06.2016 - 18:19 Uhr

Pour des raisons juridiques, l'Automobile Club de Suisse ne saurait accepter l'élection d'un autre président

Berne (ots) -

L'Automobile Club de Suisse (ACS) a pris connaissance des décisions de l'Assemblée à Yverdon-les-Bains. Les organes compétents de l'ACS ne souhaitent pas commenter les résultats, car pour des raisons purement statutaires, ils ne sont pas valides. Mais le Comité de direction souhaite faire preuve d'ouverture et se montre prêt à discuter si le but est de faire de la transparence et de respecter les prescriptions statutaires. En revanche, l'ACS s'oppose à ce que des communiqués ne provenant pas de personnes habilitées soient envoyés sur son papier à lettres.

Dans le but de prévenir d'autres dommages à la réputation du club national et de retrouver le calme, les personnes impliquées avaient convenu avant l'assemblée à Yverdon-les-Bains d'entamer rapidement des entretiens et d'éviter dans l'ensemble de jeter de l'huile sur le feu.

Mais c'est précisément ce qu'a fait cette assemblée sauvage à Yverdon-les-Bains avec l'élection non conforme aux statuts d'un autre président central. Ajoutons à cela que des personnes non habilitées communiquent au nom de l'ACS Suisse et utilisent à cet effet son papier à lettres. L'ACS s'oppose à cette manière de procéder et se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires.

Les entretiens devaient permettre de trouver dans la mesure du possible une solution consensuelle aux différends juridiques actuels. Mais cela semble maintenant illusoire compte tenu de cette manière de brûler les étapes.

L'ACS est une association au sens du Code civil suisse, fondée le 6 décembre 1898 à Genève et ayant pour but de grouper les automobilistes afin de défendre leurs intérêts en matière de politique des transports, d'économie, de tourisme, de sport ainsi que dans tout autre domaine en rapport avec l'automobile, tel que la protection des consommateurs et de l'environnement. L'ACS voue une attention particulière à la législation routière ainsi qu'à son application et s'engage en faveur de la sécurité routière.

Contact:

Michael Gehrken, Directeur général a.i. de l'Automobile Club de Suisse (ACS), T 079 613 75 64, michael.gehrken@acs.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003636/100789838> abgerufen werden.